

situation a toutefois changé du tout au tout en 2002, l'Iran ayant produit une quantité jamais atteinte de blé de près de 10 millions de tonnes, une hausse de 80 %, à laquelle est venue s'ajouter en 2003 une augmentation additionnelle de 10 % à 15 %. Cette situation, combinée à une sécheresse de deux ans dans les Prairies canadiennes, s'est traduite par un effondrement des exportations de blé canadien vers l'Iran, qui n'ont totalisé que 142 000 tonnes en 2002.

Accès aux marchés – résultats pour 2003

- Le droit appliqué par l'Iran sur l'huile de canola brute a été réduit de 60 % en 2001 à 5 % en 2003 afin d'instaurer la parité avec les huiles importées comme l'huile de soja et l'huile de tournesol.
- Les importateurs iraniens ne sont plus tenus de posséder un permis d'importation pour la plupart des produits depuis que la liste des articles interdits a été réduite au minimum et ne comporte que quelques produits comme le porc, les récepteurs de signaux de satellite et l'alcool.
- Pour la première fois, Exportation et développement Canada (EDC) a réussi à obtenir du gouvernement iranien une garantie de l'État l'autorisant à financer des projets à moyen terme.
- La Banque centrale d'Iran n'est plus la seule institution financière au pays en mesure d'offrir des services de lettre de crédit aux importateurs. Désormais, de grandes banques iraniennes peuvent fournir ce service et exiger dépôt initial de seulement 10 % à 20 % du montant total de la lettre de crédit.
- L'importation de produits alimentaires transformés en Iran était interdite depuis un certain nombre d'années, une situation qui a changé en 2003 après que des modifications aux règlements aient été apportées en vertu desquelles les produits transformés peuvent désormais être importés, à l'exception du porc et de l'alcool.

Accès aux marchés – priorités du Canada pour 2004

- Réviser le protocole en vigueur sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) entre le Canada et l'Iran, lequel définit certaines conditions pour l'importation du bétail.

- Poursuivre les démarches visant l'établissement d'un protocole général entre le ministère iranien de la Santé et l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Celui-ci porterait sur tous les produits alimentaires canadiens ainsi que sur leur fabrication.
- Poursuivre les négociations en vue de convenir d'un certificat, satisfaisant pour les deux parties, pour l'exportation de bétail sur pied et de bœuf en Iran.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES PRODUITS

Bétail

Le ministère de l'Agriculture du Jihad iranien a accepté de lever l'interdiction, vieille de 12 ans, qui touchait l'importation de bovins vivants. De plus, le Ministère iranien et l'organisation vétérinaire iranienne ont accepté, en novembre 2003, d'autoriser l'importation de bétail canadien. Les discussions sur les dispositions définitives sont en cours.

Aliments transformés

Certains produits alimentaires transformés sont assujettis à des tarifs élevés. Le Canada va axer ses efforts sur la réduction de ces restrictions ainsi que sur l'élimination des obstacles non tarifaires, notamment la suppression des conditions suivantes :

- exigence selon laquelle l'exportateur doit avoir un agent ou un distributeur local;
- procédures auxquelles sont soumises au point d'entrée les cargaisons d'aliments transformés car les analyses d'échantillons prélevés par les laboratoires de contrôles alimentaires et médicaux peuvent s'étendre sur trois semaines. Pour surmonter cet obstacle, un agent ou un distributeur local peut payer le déplacement de deux inspecteurs hygiénistes qui visitent l'usine de fabrication du produit alimentaire transformé dans le pays d'origine et délivrent un permis permanent d'importation de ce produit.

Contenu local

Dans ses efforts pour réduire le taux record de chômage, l'Iran a imposé une exigence relative au contenu local à pratiquement tous les produits importés. Outre la création d'emplois, cette mesure vise à stimuler le transfert de technologie.